

Direction générale de l'enseignement et de la recherche Service de l'enseignement technique Sous-direction des politiques de formation et d'éducation Bureau des diplômes de l'enseignement technique 78 rue de Varenne 75349 PARIS 07 SP 0149554955	Note de service DGER/SDPFE/2026-412 20/07/2026
---	---

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Cette instruction abroge :

DGER/SDPFE/2025-466 du 19/07/2025 : Organisation de la passation des évaluations nationales de début de quatrième, des tests de positionnement de première année de certificat d'aptitude professionnelle, de seconde de la voie générale et technologique ainsi que de la voie professionnelle pour les élèves inscrits dans les établissements publics et privés sous contrat de l'enseignement agricole à la rentrée scolaire 2025.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 0

Objet : Organisation de la passation des évaluations nationales de début de quatrième, des tests de positionnement de première année de certificat d'aptitude professionnelle, de seconde de la voie générale et technologique ainsi que de la voie professionnelle pour les élèves inscrits dans les établissements publics et privés sous contrat de l'enseignement agricole à la rentrée scolaire 2026.

Destinataires d'exécution
DRAAF/DAAF Établissements d'enseignement agricole publics et privés

Destinataires d'information
Organisations syndicales de l'enseignement agricole Fédérations d'associations de parents d'élèves de l'enseignement agricole Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux Inspection de l'enseignement agricole

Résumé :

La présente note de service présente la finalité et le contenu des évaluations nationales et tests de positionnement pour les élèves de quatrième, première année de certificat d'aptitude professionnelle agricole (CAPa), seconde générale, technologique et professionnelle inscrits dans les établissements publics et privés sous contrat de l'enseignement agricole à la rentrée scolaire 2026. Elle précise également les modalités d'organisation de la passation et les diligences à mettre en œuvre dans les établissements.

Les évolutions significatives par rapport à l'année dernière sont signalées en surligné.

1. Présentation et objectifs du dispositif d'évaluation

1.1 Niveaux concernés et contenu du dispositif

À la rentrée scolaire 2026, la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance de l'éducation nationale (DEPP) reconduit son dispositif d'évaluation diagnostique qui vise à accompagner une personnalisation au plus près des besoins de chaque élève et à soutenir le pilotage pédagogique dans les établissements.

Ce dispositif concerne tous les élèves de l'enseignement agricole inscrits en classe de :

- quatrième,
- première année de CAPa,
- seconde générale et technologique (2nde GT),
- seconde professionnelle.

Le dispositif d'évaluation comporte une séquence de français et de mathématiques ainsi qu'un test de fluence passé en 4^e et en première année de CAP. Reposant sur une évaluation des compétences des élèves, il s'inscrit en cohérence avec l'approche capacitaire des référentiels de diplômes.

Domaines évalués en français :

- compréhension de l'écrit
- compréhension de l'oral
- étude de la langue : lexique, grammaire, orthographe.
- Fluence (*seulement en 4^e et en 1^{re} année de CAPa*)

Domaines évalués en mathématiques :

- nombres et calculs,
- espace et géométrie
- grandeurs et mesures (*seulement en 4^e et en 1^{re} année de CAPa*),
- organisation et gestion de données, fonctions (*seulement en 2nde*).
- expressions algébriques (*seulement en 2nde GT*)

Cette année, les établissements peuvent également faire passer aux **élèves de seconde** une évaluation nationale des aptitudes physiques. Les établissements sont libres d'utiliser ou pas cette nouvelle évaluation. Les épreuves que passent les élèves sont similaires à celles que passent les élèves de sixième (à l'exception de la distance au test de vitesse).

Domaines évalués :

- endurance
- force musculaire
- vitesse

L'ensemble des exercices proposés dans les différentes évaluations ont été conçus par des enseignants et formateurs, encadrés par la DEPP en collaboration avec l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche.

1.2 Objectifs du dispositif

Les dispositifs d'évaluation de 4^e et de 2nde s'appuient sur les attendus de fin d'année de 5^e et 3^e et sur le programme du cycle 4. Ils peuvent compléter le diagnostic des enseignants et permettre d'identifier les compétences des années antérieures insuffisamment maîtrisées.

Les tests de positionnement de 1^{ère} année de CAP ne s'appuient pas sur les attendus de l'année de 3^e. Ils visent avant tout à identifier les élèves qui ne maîtriseraient pas les compétences élémentaires permettant de faire face aux exigences de la vie courante et professionnelle. Le degré de difficulté étant moindre, les élèves qui ont très bien réussi les premiers exercices sont dirigés sur des exercices de seconde professionnelle pour affiner le diagnostic.

Le test de fluence vise à évaluer si les élèves sont capables d'une lecture automatisée et fluide : il s'agit de mesurer le nombre de mots correctement lus à voix haute en une minute. L'acquisition de cette compétence est indispensable, quelle que soit la discipline, pour libérer les ressources cognitives des élèves et leur permettre de se concentrer sur les apprentissages conduits en classe.

L'évaluation des aptitudes physiques repose sur un ancrage scientifique et permet d'apprécier les aptitudes cardio-respiratoires, la force musculaire et la vitesse de chaque élève.

Tous les dispositifs d'évaluation de la Depp et les exercices qui les composent sont présentés en détail sur le site Eduscol aux adresses suivantes :

<https://eduscol.education.fr/3836/les-evaluations-nationales-de-quatrieme>

<https://eduscol.education.fr/1501/tests-de-positionnement-de-seconde-et-de-cap>

<https://eduscol.education.gouv.fr/5976/evaluation-des-aptitudes-physiques-des-eleves-de-sixieme>

Ces évaluations sont conformes au règlement général sur la protection des données (RGPD).

2. Mise en œuvre opérationnelle

2.1 Saisie des élèves

Pour que la plateforme de passation des tests puisse fonctionner, il est nécessaire que tous les élèves soient saisis dans l'application FREGATA impérativement **le 01 septembre 2026 au plus tard** (il est conseillé de ne pas attendre le dernier jour afin d'effectuer les saisies). Une seule extraction nationale sera effectuée pour alimenter le dispositif.

Les établissements n'ayant pas saisi leurs élèves dans FREGATA ou n'ayant pas fait d'import de ces élèves depuis leur logiciel de gestion d'éditeur privé (Pronote, Gestibase, Charlemagne, etc.) dans FREGATA **d'ici le 01 septembre 2026** devront renseigner directement dans l'Application de Suivi des Passations de la DEPP (ASP) les informations attendues : nom, prénom, division, sexe, date de naissance, etc.

2.2 Outils d'accompagnement pour les équipes de direction

Une documentation détaillée pour organiser les passations sera disponible **à partir du 03 septembre 2026** sur l'ASP : <https://eval.depp.taocloud.fr/>

- **Le guide général** : détaille toutes les étapes du protocole de l'évaluation et aide à organiser la passation.
- **Le guide d'utilisation de l'application Fluence** : explique comment saisir les résultats de fluence des élèves.

- Le guide de passation de l'évaluation et d'utilisation du portail de saisie : détaille toutes les étapes du protocole de l'évaluation, aide à organiser la passation et explique comment saisir les résultats des élèves.
- **La note de l'application ASP** : présente les fonctionnalités de l'application, notamment la procédure de génération des identifiants et mots de passe des élèves.
- **La note technique de l'outil diagnostic** : aide à réaliser le diagnostic du matériel informatique.

L'ensemble des documents est téléchargeable et disponible dans l'onglet de chaque opération.

2.3 Calendrier

Les séquences sur support numériques doivent être conduites entre :

- **le lundi 07 septembre et le vendredi 25 septembre 2026 pour les classes de quatrième,**
- **le lundi 07 septembre et le samedi 26 septembre 2026 pour les classes de seconde et de première année de CAPa.**

La passation du test de fluence peut être menée **dès les premiers jours de l'année et jusqu'au 26 septembre 2026.**

L'évaluation des aptitudes physiques pour les élèves de seconde est conduite entre le lundi 07 septembre et le vendredi 16 octobre 2026.

Les fichiers de restitution des résultats des élèves sont téléchargeables jusqu'à la fin du mois de novembre 2026.

2.4 Mise en œuvre du dispositif

Les directions des systèmes informatiques académiques de l'éducation nationale (DSI) prendront contact avec les établissements de l'enseignement agricole ou, le cas échéant, avec les délégués régionaux aux technologies de l'informatique et de la communication (DRTIC), afin de les accompagner dans la mise en œuvre du dispositif. Elles communiqueront aux établissements Les identifiants de connexion à ASP.

Afin d'assurer le bon déroulement de l'opération, chaque établissement nommera :

- un **responsable de la coordination** chargé de la planification des opérations d'évaluation ; il n'est pas nécessaire que ce coordinateur soit un enseignant ;
- un **accompagnant numérique** chargé en amont de la préparation des conditions matérielles de la passation et de l'assistance informatique pendant les épreuves ;
- un **administrateur de test** au minimum, responsable de chaque épreuve et de sa passation.

Les établissements sont invités à se connecter à ASP à partir **du 3 septembre 2026** via le portail des évaluations de la DEPP : <https://eval.depp.taocloud.fr/>

Une fois connectés à la plateforme, les établissements devront :

- saisir les informations à propos des correspondants de l'établissement (responsable de la coordination, accompagnant numérique et administrateur de test) ;
- valider les informations relatives aux classes (divisions, effectifs) ;
- planifier le calendrier des passations de l'évaluation ;
- consulter et imprimer l'ensemble des documents d'accompagnement (guide de l'évaluation, guides techniques, support de présentation de l'évaluation).

Par le biais d'ASP, la structure d'assistance académique pourra s'assurer de la planification des opérations dans chaque établissement et faire la mise à jour quotidienne du nombre de passations réalisées dans l'académie durant toute la période de passation des tests.

3. Passation et restitution des résultats

3.1 Modalités de passation

Les séquences de français et de mathématiques sont réalisées sur support numérique et ne portent que sur des questions fermées dont la correction est automatisée. Les réponses aux questions ne nécessitent pas de rédaction et aucun travail de correction n'est demandé aux enseignants.

Les épreuves sont organisées selon les modalités fournies dans le [guide général](#) de l'évaluation. Afin que les élèves aient le temps nécessaire pour répondre, il est conseillé de prendre en compte le temps d'installation et de connexion ainsi que le temps d'entraînement collectif et prévoir donc 1 heure à 1h30 pour la passation de chaque séquence numérique. Afin de ne pas créer d'effet de fatigue, il est recommandé de réaliser les deux séquences numériques et la séquence de fluence à des moments distincts non consécutifs.

3.2 Élèves à besoins éducatifs particuliers

Il est essentiel que les élèves ayant des besoins éducatifs particuliers puissent bénéficier des adaptations et moyens de compensation habituels, à savoir le matériel adapté qui leur est habituel, un supplément de temps ainsi que l'accompagnement par un(e) AESH ou un autre adulte selon les modalités prévues dans le cadre du PPS.

Les supports audio font l'objet d'une version en LSF et en LfPC déposées sous ASP et qu'il est possible de télécharger sur le poste informatique de l'élève.

Les textes-supports que les élèves doivent lire pour la compréhension de l'écrit et la fluence sont proposés dans différentes versions adaptées alignées à gauche pour améliorer le confort de lecture des élèves (souffrant de dyspraxie, dyslexie, etc.) :

- police sans sérif Luciole, en taille 20,
- surlignage une ligne sur deux en jaune et interligne double avec une marge,
- imprégnation syllabique et police sans sérif.

Ces versions sont téléchargeables sous format PDF depuis ASP. Ce ne sont que des modèles et il est possible pour les établissements de proposer d'autres versions adaptées qui répondront mieux aux besoins spécifiques de leurs élèves.

3.3 Test de fluence (pour les élèves de 4^e et de CAPa)

Tous les documents nécessaires pour faire passer l'épreuve de fluence se trouvent sous ASP :

- **le guide fluence** : aide à organiser la passation de l'épreuve de fluence,
- **le texte à lire** (attention, ce ne sont pas les mêmes en 4^e et en CAPa),
- **la feuille de positionnement** : fiche destinée à la personne en charge de la passation de l'épreuve de fluence (1min de lecture à voix haute face à l'adulte, si possible un enseignant de français),
- **les supports adaptés** : à imprimer ou à utiliser comme source d'inspiration pour répondre au mieux aux besoins des élèves.

Avant de faire passer le test, se munir d'un chronomètre, imprimer un exemplaire du « texte à lire », des versions adaptées du texte si nécessaire et autant de feuilles de positionnement qu'il y a d'élèves à évaluer.

Une vidéo explicative de l'épreuve est disponible sur le site Eduscol aux adresses suivantes :

<https://eduscol.education.fr/3836/les-evaluations-nationales-de-quatrieme>

<https://eduscol.education.fr/1501/tests-de-positionnement-de-seconde-et-de-cap>

Une fois que l'épreuve a été passée, l'établissement doit saisir les résultats dans l'application *Fluence* : <http://fluence.depp.education.fr/>

3.4 Évaluation des aptitudes physiques (pour les élèves de 2de)

Les trois épreuves qui composent l'évaluation doivent être encadrées par les professeurs d'EPS. Elles nécessitent très peu de matériel et d'espace et sont réalisables sur une séance de deux heures. Les modalités de passation de cette évaluation sont présentées dans le guide de l'évaluation.

Tous les documents nécessaires pour faire passer l'évaluation des aptitudes physiques sont déposés sur ASP ainsi que sur Eduscol :

<https://eduscol.education.gouv.fr/5976/evaluation-des-aptitudes-physiques-des-eleves-de-sixieme>

- Présentation des aptitudes physiques évaluées
- Guide de passation de l'évaluation et d'utilisation du portail de saisie
- Vidéos explicatives sur la passation des épreuves
- Bande sonore nécessaire au test d'endurance (test Luc Léger)

Les résultats de l'évaluation doivent être saisis dans l'application « Aptitudes physiques ». Le lien pour accéder à l'application figure dans le guide de passation ainsi que sur Eduscol¹.

3.5 Édition des résultats

Les résultats sont disponibles dès le lendemain de la passation dans deux formats : un format communicable à l'élève et sa famille et un format tableur à destination des équipes éducatives afin de simplifier l'analyse des résultats et faire ressortir des éléments saillants.

Les tests spécifiques font l'objet d'une restitution des résultats à part. Une notice explicative et la description des compétences de chaque groupe de maîtrise vient enrichir ces résultats.

L'ensemble de ces documents est téléchargeable depuis le portail de restitution **jusqu'à fin novembre** (pour savoir comment se connecter au portail de restitution, se reporter à la documentation technique qui figure dans l'onglet « Documents » d'ASP).

4. Exploitation des résultats

4.1 Restitutions des résultats et groupes de maîtrise

La correction automatisée des séquences de français et de mathématiques permet d'avoir une restitution des résultats dès le lendemain de la passation : un bilan individuel de l'élève ainsi qu'un bilan par classe. Les résultats figurent dans un tableur pour faciliter le traitement des données : faire apparaître les élèves les plus en difficulté et/ou identifier finement les besoins du groupe-classe. Ces éléments d'analyse peuvent venir enrichir le diagnostic d'actions déjà planifiées et conduites dans les établissements.

Pour chaque domaine et test spécifique, les élèves sont positionnés dans un groupe de maîtrise selon le nombre de réponses correctes obtenu.

- 2 groupes de maîtrise en CAP :
 - « difficulté détectée » : accompagnement indispensable sur les compétences de base
 - « maîtrise correcte » : maîtrise des compétences élémentaires
- 3 groupes de maîtrise pour les autres niveaux :
 - « à besoins » : nécessité d'un accompagnement ciblé sur les compétences non acquises,
 - « fragile » : renforcement des compétences à prévoir,
 - « satisfaisant » : acquis suffisants pour la poursuite des apprentissages.

¹ <https://eduscol.education.gouv.fr/5976/evaluation-des-aptitudes-physiques-des-eleves-de-sixieme>

Les résultats du test de fluence et de l'évaluation des aptitudes physiques donnent également lieu à d'un bilan individuel de l'élève et à un bilan par classe, permettant de positionner les élèves dans un groupe de maîtrise.

4.2 Exploitation des tests spécifiques

Certains exercices, appelés « **tests spécifiques** », sont particulièrement exploitables par les enseignants car ils donnent accès aux énoncés, aux réponses attendues et aux réponses de tous les élèves.

Les erreurs potentiellement commises par les élèves dans ces tests spécifiques sont analysées dans le document *Présentation des exercices et compétences évaluées*, disponible sur le site Eduscol à la rubrique « Documents mis à disposition pour la passation » :

<https://eduscol.education.fr/3836/les-evaluations-nationales-de-quatrieme>

<https://eduscol.education.fr/1501/tests-de-positionnement-de-seconde-et-de-cap>

Ces analyses peuvent aider à la mise en place d'un dispositif de remédiation élaboré par exemple à partir des typologies d'erreurs **dans le cadre des heures dédiées à l'accompagnement personnalisé et au choix de l'orientation.**

4.3 Ressources ministérielles

Plusieurs documents proposent des pistes didactiques et pédagogiques qui peuvent accompagner la réflexion des enseignants : ils sont téléchargeables depuis les pages du site Eduscol consacrées aux évaluations nationales, dans la rubrique « Exploiter les résultats ». On y accède en cliquant sur les icônes

 **Français**

 **Mathématiques**

Des pistes d'exploitation des résultats de l'évaluation des aptitudes physiques sont présentées dans le document disponible à l'adresse suivante :

<https://eduscol.education.gouv.fr/sites/default/files/document/exploiterresultatsaptitudesphysiques6epdf-124145.pdf>

Le directeur général adjoint
De l'enseignement et de la recherche
Luc MAURER